



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-294

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Cour de cassation

- 75-2019-09-01-002 - Délégation de signature donnée à Mme GOANVIC pour les dépenses et les recettes (1 page) Page 4
- 75-2019-07-01-026 - Délégation de signature est donnée à monsieur Nivet et à madame Goanvic pour les dépenses et recettes relatives à la Cour de Cassation (1 page) Page 6
- 75-2019-07-01-025 - Délégation donnée à Mmes HAINON, AMRAM et ANGER pour signer des actes d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 8
- 75-2019-09-01-001 - Délégation est donnée à mesdames Hainon, Amram et Anger pour la signature des actes d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 11

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

- 75-2019-09-02-024 - Décision du 2 septembre 2019 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction (6 pages) Page 14

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

- 75-2019-09-02-018 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des Particuliers du 17ème arrondissement Saint Petersburg (4 pages) Page 21
- 75-2019-09-02-005 - Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts Fonciers de Paris 2 (1 page) Page 26
- 75-2019-09-02-004 - Arrêté portant délégation de signature - Equipe départementale de renfort (3 pages) Page 28
- 75-2019-09-02-006 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine 16ème PORTE DAUPHINE (2 pages) Page 32
- 75-2019-09-02-007 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1 (2 pages) Page 35
- 75-2019-09-02-009 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS SPF PARIS 5ÈME BUREAU (2 pages) Page 38
- 75-2019-09-02-010 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS SPF PARIS 6ÈME BUREAU (2 pages) Page 41
- 75-2019-09-02-014 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 20ème – CHARONNE - ST FARGEAU (2 pages) Page 44
- 75-2019-09-02-013 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16EME PORTE DAUPHINE (2 pages) Page 47
- 75-2019-09-02-011 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est (3 pages) Page 50
- 75-2019-09-02-016 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème GRANDES CARRIERES (3 pages) Page 54

75-2019-09-02-015 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des Entreprises de PARIS 3ème Arrondissement (4 pages)	Page 58
75-2019-09-02-022 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 18ème BOUCRY (3 pages)	Page 63
75-2019-09-02-019 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » (3 pages)	Page 67
75-2019-09-02-017 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20ème PERE LACHAISE (3 pages)	Page 71
75-2019-09-02-021 - Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème La Gare (3 pages)	Page 75
75-2019-09-02-020 - Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème Maison Blanche (3 pages)	Page 79
75-2019-09-02-012 - Arrêté portant délégation de signature -SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème ROME MADELEINE (2 pages)	Page 83
75-2019-09-02-002 - Arrêté portant délégation de signature PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT (18 pages)	Page 86
75-2019-09-02-003 - Arrêté portant délégation générale secteur public local adjoints (2 pages)	Page 105
75-2019-09-02-001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Septembre 2019 (5 pages)	Page 108
Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris	
75-2019-08-30-008 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (5 pages)	Page 114

Cour de cassation

75-2019-09-01-002

Délégation de signature donnée à Mme GOANVIC pour
les dépenses et les recettes

COUR DE CASSATION

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la Cour de cassation par intérim,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1er septembre 2006 ;
Vu la décision du premier président en date du 28 juin 2019 désignant M. Bruno Pireyre, président de chambre, pour assurer, à compter du 1^{er} septembre 2019, les fonctions de Premier président de la Cour de cassation par intérim ;

Décide :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle GOANVIC, magistrat, secrétaire générale de la première présidence, pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation, dans les limites fixées par l'arrêté modifié du 14 février 1986.

Fait en notre cabinet, le 1^{er} septembre 2019

Bruno Pireyre



5, Quai de l'Horloge – TSA 79201
75055 PARIS CEDEX

C

Cour de cassation

75-2019-07-01-026

Délégation de signature est donnée à monsieur Nivet et à
madame Goanvic pour les dépenses et recettes relatives à
la Cour de Cassation

COUR DE CASSATION

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la Cour de cassation par intérim,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;
Vu la décision du premier président en date du 28 juin 2019 désignant Mme Laurence Flise, président de chambre le plus ancien, pour assurer, à compter du 1^{er} juillet 2019, les fonctions de Premier président de la Cour de cassation par intérim;
Vu la décision du 3 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur François NIVET, magistrat, chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation ;

Décide :

ARTICLE 1

Délégation de signature conjointe est donnée à Monsieur François NIVET, magistrat, chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation et, en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Isabelle GOANVIC, magistrat, secrétaire générale de la première présidence, pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation, dans les limites fixées par l'arrêté modifié du 14 février 1986.

Fait en notre cabinet, le 1^{er} juillet 2019

Laurence Flise



5, Quai de l'Horloge – TSA 79201 - 75055 PARIS CEDEX

C

Cour de cassation

75-2019-07-01-025

Délégation donnée à Mmes HAINON, AMRAM et
ANGER pour signer des actes d'ordonnancement
secondaire

COUR DE CASSATION

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président par intérim,
Vu le code de l'organisation judiciaire ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;
Vu la décision du premier président en date du 28 juin 2019 désignant Mme Laurence Flise, président de chambre le plus ancien, pour assurer, à compter du 1^{er} juillet 2019, les fonctions de Premier président de la Cour de cassation par intérim;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 affectant Madame Magaly HAINON, directeur des services de greffe judiciaires, en qualité de chef du service administratif et de gestion budgétaire au greffe de la Cour de cassation ;
Vu l'arrêté du 12 juin 2008 affectant Madame Tania AMRAM, Secrétaire administrative de grade exceptionnel, au greffe de la Cour de cassation ;
Vu l'arrêté du 5 août 2014 affectant Madame Sandra ANGER, secrétaire administrative, au greffe de la Cour de cassation ;
Décide :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire.

ARTICLE 2

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire des dépenses de la Cour de cassation, hébergeant le pôle chorus.

ARTICLE 3

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet, le 1^{er} juillet 2019

Laurence Flise



5, Quai de l'Horloge – TSA 79201
75055 PARIS CEDEX

C

COUR DE CASSATION

Annexe 1 - Décision du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature

NOM	Prénom	Qualité	Rôle dans le progiciel CHORUS
HAINON	Magaly	Directeur des services de greffe judiciaires, chef du service administratif et de la gestion budgétaire de la Cour de cassation	Validation : <ul style="list-style-type: none">• des engagements juridiques et des recettes• des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
ANGER	Sandra	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement	Validation : <ul style="list-style-type: none">• des engagements juridiques• des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
AMRAM	Tania	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : <ul style="list-style-type: none">• des engagements juridiques et des recettes,• des demandes de paiement Certification du service fait



COUR DE CASSATION

5, Quai de l'Horloge – TSA 79201
75055 PARIS CEDEX

C

Cour de cassation

75-2019-09-01-001

Délégation est donnée à mesdames Hainon, Amram et
Anger pour la signature des actes d'ordonnancement
secondaire

COUR DE CASSATION

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président par intérim,
Vu le code de l'organisation judiciaire ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;
Vu la décision du premier président en date du 28 juin 2019 désignant M. Bruno Pireyre, président de chambre, pour assurer, à compter du 1^{er} septembre 2019, les fonctions de Premier président de la Cour de cassation par intérim;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 affectant Madame Magaly HAINON, directeur des services de greffe judiciaires, en qualité de chef du service administratif et de gestion budgétaire au greffe de la Cour de cassation ;
Vu l'arrêté du 12 juin 2008 affectant Madame Tania AMRAM, Secrétaire administrative de grade exceptionnel, au greffe de la Cour de cassation ;
Vu l'arrêté du 5 août 2014 affectant Madame Sandra ANGER, secrétaire administrative, au greffe de la Cour de cassation ;
Décide :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire.

ARTICLE 2

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire des dépenses de la Cour de cassation, hébergeant le pôle chorus.

ARTICLE 3

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet, le 1^{er} septembre 2019

Bruno Pireyre



5, Quai de l'Horloge – TSA 79201 - 75055 PARIS CEDEX

C

COUR DE CASSATION

Annexe 1 - Décision du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature

NOM	Prénom	Qualité	Rôle dans le progiciel CHORUS
HAINON	Magaly	Directeur des services de greffe judiciaires, chef du service administratif et de la gestion budgétaire de la Cour de cassation	Validation : <ul style="list-style-type: none">des engagements juridiques et des recettesdes demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
ANGER	Sandra	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement	Validation : <ul style="list-style-type: none">des engagements juridiquesdes demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations



5, Quai de l'Horloge – TSA 79201 - 75055 PARIS CEDEX

C

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-09-02-024

Décision du 2 septembre 2019 portant subdélégation de
signature de la directrice régionale adjointe, responsable
par intérim de l'unité départementale de Paris à divers
fonctionnaires de sa direction

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

Décision du 2 septembre 2019 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction

La responsable par intérim de l'unité départementale de Paris,

- **Vu** le code du travail,
- **Vu** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- **Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,
- **Vu** le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 5 septembre 2016,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 14 mars 2019 chargeant Madame Patricia BOILLAUD de l'intérim de l'unité départementale de Paris à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- **Vu** la décision n°2019-1 du 18 mars 2019, par laquelle Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délègue sa signature à Madame Patricia BOILLAUD directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris
- **Vu** la décision n°2018-34 du 6 avril 2018 portant délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris.
- **Vu** l'arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1.
Article L 1233-35-1	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise prévue à l'article L

et article R 1233-3-3	1233-34 (délai de cinq jours) Cf article L 1233-34 : expertise unique dans le cadre d'un PSE décidée par le comité social et économique et portant sur les domaines économique et comptable ainsi que sur les effets potentiels du projet sur les conditions de travail
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En cas d'empêchement, au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Egalité professionnelle	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail
Santé et sécurité	
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Groupeement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupeement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupeement d'employeurs
Durée du travail	
Article D 3141-35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Articles R 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Action de l'inspection du travail	
Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause

Aux directeurs du travail et directeurs adjoints du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail

- M. Patrice BERTHREU, directeur adjoint du travail
- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- M. Stéphane LAMAIRE, directeur adjoint du travail

Article 3: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
Durée du travail	
Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique
Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique
Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe

Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
--------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aux responsables des unités de contrôle dont les noms et affectations suivent :

Unité de contrôle	Nom du Responsable Unité de Contrôle
Unité de contrôle des 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements	
Unité de contrôle des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements	ROBINOT Yohan
Unité de contrôle des 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} arrondissements	LEITAO Sylvie
Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement Nord	DEMORTIER Marika
Unité de contrôle du 9 ^{ème} arrondissement	LEPERTEL Franck
Unité de contrôle des 10 ^{ème} et 18 ^{ème} arrondissements	DARRACQ Larissa
Unité de contrôle du 12 ^{ème} arrondissement	GIRON Elodie
Unité de contrôle des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements	MARTIN Francis
Unité de contrôle du 15 ^{ème} arrondissement	SAOULI Lydia
Unité de contrôle du 16 ^{ème} arrondissement	VASSEUX Niklas
Unité de contrôle du 17 ^{ème} arrondissement	PEYRON Patrice
Unité de contrôle du 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements	JANNES Henri
Unité de contrôle Transport du département	MATHEVET Eric

En cas d'empêchement des responsables d'unité de contrôle, aux directeurs du travail ou à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail

Article 4: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)

Au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration

- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 5: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Rupture conventionnelle	
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE	
Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail

Article 6: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
Demandeur d'emploi	
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail

Article 7: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Epargne salariale	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Aux directeurs du travail, à la directrice adjointe du travail et aux contrôleurs du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- Mme Véronique PREAU, contrôleure du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleure du travail

Article 8 :

Sont exclus des subdélégations visées aux articles 1 à 4 les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 9 :

Les décisions prises en application de la présente délégation sont rédigées sous le timbre :

Pour la directrice de la Direccte d'Ile de France
Par subdélégation de la directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de Paris

Une copie des décisions prises en application des articles 2 et 3 est transmise pour information par la subdélégataire au directeur des relations et services du travail .

Article 10 :

La responsable par intérim de l'unité départementale de Paris est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

La directrice régionale adjointe,
Responsable par intérim de l'unité départementale de Paris

Signé

Patricia BOILLAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-018

Arrêté portant délégation de signature - Service des
Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Saint Petersburg



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Service des Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Saint Petersburg
32 rue Saint Pétersbourg – 75384 PARIS CEDEX 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17eme arrondissement SAINT PETERSBOURG

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DENHEZ DICHAMP Valérie, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M LE BARS Glen, Inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	M LE BARS Glen	Mme DELPLANQUE Clémence
-------------------------	----------------	-------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	M DECARPIGNY Nikolas
Mme TINOT Gaelle	Mme EBERHARD Jeanne	Mme SCHAEFFER Mélodiy
Mme AMARA Amira	M XAVIER Loic	M DERON Yannick
Mme PANOL Sylvie		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	Mme LAKEHAL Samia	Mme KABOUCHE Sabrina
M MESGHATI Karim	Mme CASTRY Anne	Mme FOURNIER Celine
Mme JANAH MARTINS Olga		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	800
M POULLET Didier	CONT	800
Mme CHAVAGNE Aude	AA	800
M PAUVERT Thierry	CONT	800
Mme PANOL Sylvie	CONT	800
Mme GOUDICHAUD Catherine	CONT	800
M DECARPIGNY Nikolas	CONT	800
Mme KABOUCHE Sabrina	AA	800
Mme QUENUM Aichietou	AA	800
M MASSON Sylvain	AA	800

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme ROUILLE Sandrine	CONT	800
Mme N'GOTH Aurélie	CONT	800
Mme CANIQUITTE Célia	CONT	800
Mme EBERHARD Jeanne	CONT	800
Mme TINOT Gaelle	CONT	800
M COCURULLO Didier	AA	800
Mme DUFFAUX Murielle	AA	800
M DERON Yannick	CONT	800
M XAVIER Loic	CONT	800
Mme SCHAEFFER Mélodiy	CONT	800
Mme AMARA Amira	CONT	800
M DIBONGUE Serge	AA	800

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2019

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 17eme Saint Petersburg

”SIGNÉ”

Jean Yves GROSS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-005

Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts
Fonciers de Paris 2

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

**Centre des Impôts Fonciers de Paris 2
6 rue Paganini
75972 Paris Cedex 20**

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris 2,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves	NGUYEN Christine	MOYAL Maurice	JUTEAU Marie
BARRE Valérie	VANNELLI Sandrine	SIRBEN Brigitte	

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEC Vincent	COUDERC Patrice	MONTEL Alain	KONE Awa	DEVRED Guillaume
DECHARGE Jérôme	THEGARID Gisèle	DECHARGE Jérôme	MILITON Dominique	LESCURE Paul
LONGUEMARE Jean-Charles	PHETDARA Sna	BRIU Clara		
NAHON Remi	SPINDLER Isabelle	CAILLENS Julien	HODE Cecile	
CHAUVIERE François	ERGELIN Noelle	LATOUR Manon	BENABDELMOUMENE Monir	
BARBIER Frédérique		BATTAIS Geoffroy	KONATE-BELHADI Diaké	

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 2 septembre 2019

Le responsable du centre des impôts foncier de Paris 2,

Signé
Martial KAMINSKE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-004

Arrêté portant délégation de signature - Equipe
départementale de renfort

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue de Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GOUPILLIERE	Nathalie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
HENNEBELLE	Antoine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE CARRE	Jean Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michäel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SECHER	Florence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AIRES	Alain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BLANCA	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOULET-GAUBERT	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORDANI	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESNEUX	Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FABRE	Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FICHTEBERG	Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GAKUBA	Muhoza	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
KARCHER	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOBRY	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCHANDON	Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHALCZENIA	Aline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PAUSE	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
PIET	Anne Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PINAULT	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANOGO	Moctar	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WALLON	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
AMANT	Stéphane	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEDDIAR	Habib	Agent des finances publiques	2 000€	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BULLY	Nadège	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CABRERA MURCIA	Pascale	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CROCE	Frédéric	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DAVID	Sébastien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FAYE	Clotilde	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GALET	Marie Bénédicte	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
KIROUAC	Arnaud	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LEBLEME	Nicolas	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PLAZA	Aline	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
REMY	Jean-Michel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TONGA	Fabrice	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-006

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle
Revenus/Patrimoine 16ème PORTE DAUPHINE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
POLE CONTROLE FISCAL ET AFFAIRES JURIDIQUES
Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine 16^{ème} PORTE DAUPHINE
146 Avenue de Malakoff
75775 PARIS Cedex 16

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de contrôle Revenus / Patrimoine 16^{ème} PORTE DAUPHINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
M. Francis CAUCHI	MME Alexia JACQUES-PHILIPPE	M Christophe KNOERR
MME Léna JAN	M. Eric LAFITTE	M Emmanuel REMY

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
Mme Virginie BADAUD	MME Agnès CHANTEMARGUE	Mme Françoise DE JEKELFALUSSY
M Frédéric FAURE	M.Luc LEVIGNON	M Philippe RIOUAL
Mme Sandrine ROUVET		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

La responsable du Pôle de Contrôle
Revenus/Patrimoine 16^{ème} Porte Dauphine

Signé :

Martine GRAVIERE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-007

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de
Recouvrement Spécialisé Parisien 1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1
5 rue de Londres 75009 Paris

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé Parisien 1 :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques BURGUIN, à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après

:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BURGUIN Jacques	Inspecteur divisionnaire	60.000 €
ARANCE Rachel	Inspectrice	15 000 €
ARNOUX Emmanuel	Inspecteur	15 000 €
BUHAGIAR Jean-François	Inspecteur	15 000 €
CALAME Arnaud	Inspecteur	15 000 €
COILIER Thierry	Inspecteur	15 000 €
CONESA Catherine	Inspectrice	15 000€
DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel	Inspecteur	15 000€
LOCU Françoise	Inspectrice	15 000€
SYLVA Jean	Inspecteur	15 000€
ZAMOUN Lynda	Inspectrice	15 000€
CASTILLOU Nadine	Contrôleuse principale	10 000 €
DUBUCOIS Sylvie	Contrôleuse principale	10 000 €
DUFLOS Nathalie	Contrôleuse principale	10 000€
MISCHLER Pascal	Contrôleur principal	10 000€
SOCCALINGAME Sandirasegarane	Contrôleur principal	10 000 €
CHENAOUI Khalid	Contrôleur	10 000 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleuse	10 000 €
LE GUERCH Christelle	Contrôleuse	10 000 €
MOUTY Anthony	Contrôleur	10 000 €
PASSOT Jérôme	Contrôleur	10 000 €
ADOU Oba	Agent	2 000 €
EGARNES Danielle	Agente	2 000 €
SAIDOU-BABIO Kamil	Agent	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 Septembre 2019

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement
spécialisé PARISIEN 1.

Signé

Bernard PERILLIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-009

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DE PARIS
SPF PARIS 5ÈME BUREAU

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, François RICHARD responsable par intérim du service de la publicité foncière de Paris 5ème bureau,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Maxime SILVESTRE-SUQUART, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable par intérim du service** de publicité foncière de Paris 5ème bureau à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Josette BATAILLE, contrôleuse principale des finances publiques à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

Le comptable, responsable par intérim du service de
la publicité foncière paris 5ème bureau,

Signé

François RICHARD



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-010

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DE PARIS
SPF PARIS 6ÈME BUREAU

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, François RICHARD responsable du service de la publicité foncière de Paris 6ème bureau,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Elizabeth PEREIRA, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service** de publicité foncière de Paris 6ème bureau à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Joëlle CHAFFOT	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Pauline DE LUCA	Contrôleuse des finances publiques

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière Paris 6ème bureau,

Signé

François RICHARD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-014

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20ème – CHARONNE - ST FARGEAU

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20^{ème} – CHARONNE - ST FARGEAU
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Charonne - ST Fargeau,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame GACHE Rose-Marie, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Charonne - ST Fargeau, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à Messieurs CHASSAING Michel et Madame LESAINTE Nadine, inspecteurs des finances publiques ;

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur BERTONE Rémy
Madame BRUZON-BASCOU Laetitia
Madame BUSNEL Magali
Monsieur COSTE Johann
Monsieur EL KHAOUDI Hammani
Madame GAUDUCHEAU Nicole
Madame KOEHLER Isabelle
Monsieur MASSONNET Xavier
Madame MORINEAU Claudie
Monsieur SALEME Jamal
Madame PICHONNET Claire
Madame TORRES Maïté
Madame BOULET Sophie.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur CHASSAING Michel	inspecteur	15 000 €
Madame LESAINTE Nadine	inspectrice	15 000 €
Monsieur BERTONE Rémy	contrôleur	10 000 €
Madame BRUZON-BASCOU Laetitia	contrôleuse	10 000 €
Madame BUSNEL Magali	contrôleuse	10 000 €
Monsieur COSTE Johann	contrôleur	10 000 €
Monsieur EL KHAOUDI Hammani	contrôleur	10 000 €
Madame GAUDUCHEAU Nicole	Contrôleuse principale	10 000 €
Madame KOEHLER Isabelle	contrôleuse	10 000 €
Monsieur MASSONNET Xavier	contrôleur	10 000 €
Madame MORINEAU Claudie	contrôleuse	10 000 €
Monsieur SALEME Jamal	contrôleur	10 000 €
Madame BOULET Sophie	contrôleuse	10 000 €
Madame PICHONNET Claire	contrôleuse	10 000 €
Madame TORRES Maïté	contrôleuse	10 000 €

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

Le Comptable Public,
Responsable du SIE de Paris 20ème Charonne - ST Fargeau

Signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-013

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16EME PORTE DAUPHINE



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^{ÈME} PORTE DAUPHINE
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Philippe BOURMIER, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame BUI Thao et Madame SIMON Peggy, inspectrices des finances publiques, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable ;



5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux ou contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DE VINCENZI Nadine	M. FOUILLET Jean-Yves	M. GUILLIER Patrick
M.MESSERIAN Pascal	Mme MINEAUD Anne	M. NGUYEN Hoang-Trong
Mme SARR Fatou	Mme TINCREZ Gaëlle	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BLANLOT Thierry	Mme BLANQUIN Laetitia	M. LEFEBVRE Yannick
Mme NESTOR Melissa	Mme MECIONYTE Vilma	Mme POTTIER-SAHIN Sevim

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

M. FOUILLET Jean-Yves	Mme SARR Fatou
-----------------------	----------------

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

Le comptable des finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine

Signé

Philippe BOURMIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-011

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est
13/15 rue du général Beuret
75015 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. GUTOWSKI Jérôme, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M.BOYER Michel

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CASSIERE Nathalie	Mme DHELLIN Anne	M. LEBIGOT Michel
Mme SIGRIST Corinne	Mme Béatrice BACHER	Mme ESCUDERO Marisol
M. GUILLEMIN Jean-Philippe	M. MAGOT Jean-Pierre	M. COSTES Gilbert
M. GIRARD Bertrand	Mme OLIVA Marie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. GUILLOTEAU Benjamin	Mme SIGER Laurent	
------------------------	-------------------	--

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. PARTOUCHE Jonathan	inspecteur	15 000 €
Mme CATTE Marie-Hélène	contrôleur	10 000 €
Mme PUJOL Annick	contrôleur	10 000 €
M JENNET Pascal	contrôleur	10 000 €
M GUIOMAR Robin	contrôleur	10 000 €
Mme MESPOULEDE	contrôleur	10 000 €
Mme SOK Thoern	agent	2 000 €
M VASTINE Garry	agent	2 000 €
M LAGUARIGUE DE SURVILLIERS	agent	2000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2019

Le Chef de Service comptable,
Responsable de service des impôts des entreprises
de Paris 15 Est

Signé

Michel TOUCHAIS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-016

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
GRANDES CARRIERES

DIRECTION GÉNÉRALE DES Finances publiques
DIRECTION REGIONALE DES Finances publiques D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
GRANDES CARRIERES
61, rue Eugène Carrières
75875 PARIS cedex 18

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de GRANDES CARRIERES 61, rue Eugène Carrière 75875 PARIS cedex 18,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Driss BOULAKHRIF, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle RONTES inspectrice des Finances publiques et à Monsieur Youcef ZOUAG, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Maïwenn GINGUENÉ	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Manuel ANCEL	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Yassine AOUSSAID	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Mikaël BURGOS	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Christophe GAKUBA	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Maxime SEL	Agent des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Séverine ROUSSEL	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Sylvain BOUFFARD	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia NGUYEN	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Xavier DUFET	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Caroline HAMITOUCHE	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Youssouf HACHIME	Agent des Finances publiques	1 000 €	1 000 €
M. Teddy GOBLET	Agent des Finances publiques	1 000 €	1 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris le 2 septembre 2019

Le comptable public,
responsable du SIE de Paris 18^e Grandes Carrières,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-015

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Entreprises de PARIS 3ème Arrondissement

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Service des Impôts des Entreprises de PARIS 3ème Arrondissement
10, rue Michel LE COMTE
75152 PARIS CEDEX 03

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 3ème arrondissement
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257A, R*247-4 et suivants;
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1^{er}. Délégation est donnée à :

- M François MICHAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- M Eric HAMON, inspecteur des finances publiques,
pour signer, en l'absence du comptable public responsable du service, tous actes administratifs, de procédures et de comptabilité afférents à la gestion du service.

Article 2. Délégation est donnée à M François MICHAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de réaliser et signer, en cas d'empêchement du comptable public responsable du service :

2.1. dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2.2. dans la limite de 60 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,

2.3. les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service,

2.4. les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande, les avis de mise en recouvrement,

2.5. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur à la suite du paiement de leur dette,
- tous états de la situation fiscale,
- tous dépôts de chèques créés ou endossés à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public,
- tous récépissés, décharges et situations demandés par les redevables,
- tous délais et moratoires pour l'étalement dans le temps du paiement des impôts,
- tous actes de relance ou de poursuites pour le recouvrement de toutes sommes dues par les redevables,
- toutes mainlevées totales ou partielles consécutives au paiement des dettes ou à des décisions de dégrèvement ou remises gracieuses,

- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales, d'action en justice et d'élection de domicile,
- tous ordres de virement de fonds et ordres de prélèvement,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers,
- tous bordereaux d'envoi aux services dépendant de la DRFIP 75,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables,

Article 3. – Délégation est donnée à M Eric HAMON, inspecteur des finances publiques, à l'effet de réaliser et signer, en cas d'empêchement du comptable public responsable du service :

3.1. dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

3.2. dans la limite de 15 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,

3.3. les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, dans la limite de 15 000 € pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service,

3.4. les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 15 000 € par demande, les avis de mise en recouvrement,

3.5. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur à la suite du paiement du paiement de leur dette,
- tous états de la situation fiscale,
- tous dépôts de chèques créés ou endossés à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public,
- tous récépissés, décharges, et situations demandés par les redevables,
- tous délais et moratoires pour l'étalement dans le temps du paiement des impôts,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement de toutes sommes dues par les redevables,
- toutes mainlevées totales ou partielles consécutives au paiement des dettes ou à des décisions de dégrèvement ou remises gracieuses,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales, d'action en justice et d'élection de domicile,
- tous ordres de virement de fonds et ordres de prélèvement,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers,
- tous bordereaux d'envoi aux services dépendant de la DRFIP 75,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables,

Article 4. - Délégation de signature est donnée, à l'effet de réaliser et signer, pour le chef de service et en son nom aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Romary ADAM	Corinne ARMANI	Mathieu BARBOTIN
Eric BRIGAND	Matthias GADRET	Philippe GRENEZ
Régine TABUTEAU		

4.1.. dans la limite de 10 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle, de dégrèvement ou de restitution d'office et dans la limite de 3 500 € les décisions de rejet;

4.2. dans la limite de 10 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction et dans la limite de 3 500 € les décisions de rejet,

4.3. les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, dans la limite de 10 000 € pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service,

4.4. les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 10 000 € par demande,

4.5. toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers,

4.6. tous bordereaux d'envoi aux services dépendant DRFIP 75,

Article 5. Délégation de signature est donnée, à l'effet de réaliser et signer, pour le chef de service et en son nom aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

5.1. les avis de mise en recouvrement,

5.2. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur et mainlevée totale ou partielle des poursuites, à la suite du paiement des dettes dudit débiteur pour les dettes au titre des deux années précédant l'acte, d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- tous extraits de rôle,
- tous états de la situation pour les dettes fiscales au titre de l'année courante et des deux années précédant l'acte d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement des créances fiscales au titre de l'année courante et des deux années précédant l'acte d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,
- tous délais et moratoires échelonnés sur 12 mois pour le paiement des dettes d'impôts de l'année courante et des deux années précédant la demande par le redevable, et dont chacune est inférieure à 25 000 euros,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales
- toutes inscriptions de l'Hypothèque Légale du Trésor dans la limite de 25 000 euros,
- tous bordereaux d'envoi aux services dépendant de la DRFIP 75,

Guillaume ATHENOUR	Jean-Paul HURTAUD	Anthoni ROUGEAUX
Florence WANTE		

Article 6. - Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après, à l'effet de réaliser et signer :

- dans la limite de 2 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle, de dégrèvement ou de restitution d'office
- dans la limite de 650 €, les décisions de rejet portant sur des réclamations contentieuses ou des demandes de remises gracieuses,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers,

Jean-Claude BLOT	Marc FERNANDEZ	Bruno LIN KWANG
Charlotte NICOLI	Frédéric VALCKE	

Article 7. - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs et agents des finances publiques désignés ci-après, à l'effet de réaliser et signer :

- tous endos et remises à l'encaissement de chèques d'un montant inférieur à 15 000 euros à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public, ainsi que des documents de remise desdits chèques à la Banque de France,
- tous ordres de virements bancaires unitaires d'un montant inférieur à 15 000 euros,
- tous documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,
- tous bordereaux d'envoi aux services dépendant de la DRFIP 75,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables

Antoni ROUGEAUX	Charlotte NICOLI	
-----------------	------------------	--

Article 8.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Île-de-France.

A PARIS le 2 septembre 2019

Le Chef de Service Comptable,
Responsable de Service des Impôts des Entreprises
de PARIS 3ème Arrondissement

Signé

Jean-Loup GUILLIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-022

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 18ème BOUCRY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 18ème BOUCRY
4 rue de Boucry
75879 PARIS

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18ème Boucry

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18ème Boucry, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions	
		Contentieux	Gracieux
DELAMARE Elisabeth	Contrôleuse	10 000€	10 000€
WEISSE Kelly	Contrôleuse	10 000€	10 000€
BATISTA José	Contrôleur	10 000€	10 000€
ALEXANDRE Dulce	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BAMALE Naima	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BRILLAUD Eyono	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
CUVELIER Daniel	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
DE BRAGELONGNE Nelly	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
HENNEQUIN Matthias	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
PERARO Nathalie	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
OZKAN Benihan	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
VUILLERMOZ Hervé	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BIGOT Mickael	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
CHAZE Valérie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DEFFES Angélique	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DOSSOU Nicole	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
FALL Kode	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
KASSEM Yassine	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MAKOUF Rhéda	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MANETTE Nathalie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PAWLAK Sylviane	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PIERRE Nicolas	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
CHARLES Eddy	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€
LAFEUILLE Dominique	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€
LHUSSIEZ Jean-Michel	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€
MARIE-ROSE Cassandra	Agente administrative	300€	6 mois	3 000€
MUSSAT Violette	Agente administrative	300€	6 mois	3 000€
ROUSSELOT Loïc	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALLOUCHE Sabrina	Agente administrative	300€	Pas de délégation

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à PARIS, le 2 septembre 2019

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers de PARIS 18ème Boucry

Signé

Lisa SERRA-SEGUI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-019

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Particuliers
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Service des Impôts des Particuliers
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »
17 Place de l'Argonne
75019 PARIS

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PELEGRIN Maurice	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000€
LAPIERRE Sabine	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
COUHARDE Murielle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LE BERRÉ Marine	Contrôleur	10 000 €
CHAUMELLE Sylvain	Contrôleur	10 000 €
RIBOIT Patrice	Contrôleur	10 000 €
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €
ROUSSINE Soizik	Agent administratif	2 000 €
VECTEN Anne	Agent administratif	2 000 €
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif	2 000 €
GALFANO Valerie	Agent administratif	2 000 €
PROST Priscillia	Agent administratif	2 000 €
KOWALSKI Aurelie	Agent administratif	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PINEDE Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SEJALON Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PIBOULEAU Pauline	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VESSEREAU Lucie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FURTADO Tony	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Arnel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BARDERA Blandine	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
TALAYA Anne-Sophie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MANSOUR Manelle	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
GACEPON Xavier	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
DIARRA Salimata	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2019

Le Comptable Public,

Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Signé

Gérard PALIX

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-017

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20ème PERE
LACHAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^{ème} PERE LACHAISE
6, rue PAGANINI
75972 PARIS Cedex 20

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 20EME PERE LACHAISE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Claudine COLDRE**, inspectrice divisionnaire adjointe, **Mme Annie LEROY** et **M. Fabrice CARUANA**, inspecteurs adjoints, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIASCH Myriam	DORMIOLA Nadine	GROGNET Laurent
TOUBOL Allison		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	CHARBONNEAU Nathalie	ROUSSEAU David
NENE Maryvonne	JAUDON Emilie	PECHALAT Maud
BERTRAND Patrick	GENOUX Jérôme	LENOIR Gaël
ROUBAUD Régine	MARCHINI Caroline	SALENGH Géraldine
MACOINE Marie-Line		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €
BOUTOBZA Rahmane	Contrôleur	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	5 000 €
AHIELA Thierry	Contrôleur principal	5 000 €
QUILFEN Sylvie	Contrôleur	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €
CHESNAY Morgane	Agent C	300 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LAIGNEL Marjolaine	Agent C	300 €
PASTOR Guillaume	Agent C	300 €
PICAN Crystalle	Agent C	300 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 2 SEPTEMBRE 2019
Le comptable public,
Responsable du Service des impôts des particuliers
de PARIS 20EME PERE LACHAISE

Signé

Françoise GUICHARNAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-021

Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème
La Gare

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 13ème La Gare
101, rue de Tolbiac
75630 Paris Cédex 13

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, M. Thierry GREGOIRE , responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13ème La Gare ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 , L. 257 A, R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

M. Eric MAHIEUX, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du SIP de PARIS 13ème la Gare,
à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Anne LEGRAND	Mme Valérie MONTRouGE HENG
------------------	----------------------------

2°) dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après ;

Mme Nathalie CASTEL	Mme Françoise DELHOUME	M Hichem ERREIBEI
M Miguel LAVERGNE	M. Roland NICOLAS	Mme Éliane PIGNON
Mme Evelyne SERVEAUX		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Jonathan AMRAM	Mme Mariame CISSOKO	Mme Annick DE MEERSCHMAN
M. Franck HACHARD	M. Philippe LESGUILLIER	Mme Raude MAKESSA
Mme Béatrice PATEAU	M, Julien SENCIER	Mme VIVIER Lise

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Anne LEGRAND	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Valérie MONTRouGE HENG	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Nahla DJEBALI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Céline LARZABAL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M Cuma OZATA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Mme Karine PERINET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M Anwar SAKHI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Lydie SAUZEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M Romain BERTHO	Agent des finances publiques	500 €
Mme Sophie KOZOLE	Agente des finances publiques	500 €
M Hervé TANNIOU	Agent des finances publiques	500 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 2 septembre 2019

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13ème La Gare

Signé

Thierry GREGOIRE

inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-020

Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème
Maison Blanche



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE GESTION FISCALE
SIP Paris 13^{ème} Maison Blanche
101, rue de Tolbiac
75630 Paris Cedex 13**

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Françoise BROCHET, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame LEBORDAIS Claude, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne	TARER Christian
----------------	--------------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BERNARD Michèle	BOCKSER Bruno	DUFOUR Hervé
FICHER Micheline	IMBERT Guillaume	JAN Jérémy
LEMONNIER Marie-Claire	LOE-MIE Cyndy-Kim	LUGIERE Line
MAKOUKE Syndia	SAUDEMONT Loïc	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AH-PINE Marie-Pauline	ASSELE Adji-Anicet	BARRAUD Aurelia
BETOUIGT Julien	BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique
DAMERVAL Mickaël	DEURVEILLER Séverine	DRAME Mariam
DUQUESNOY Marie-France	GEOFFROY-HUET Sandrine	GIRAUD Cédric
MARTIN Simon	RENARD Stéphane	SUNA Seyni
TRINH Hoa		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BOCKSER Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
FICHER Micheline	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
LE NEVE Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
LUGIER Y Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MAKOUKE Syndia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
SAUDEMONT Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2019

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE

Signé

Françoise BROCHET
Administratrice des Finances publiques adjointe

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-012

Arrêté portant délégation de signature -SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème ROME
MADELEINE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème ROME MADELEINE
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème ROME MADELEINE,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mme TOUBHANS Annie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, M. ORY Pascal, inspecteur des Finances publiques, Mmes MOUBECHÉ Marie-Françoise, PERRINE Sophie et SIARRAS Brigitte, inspectrices des Finances publiques, à l'effet de signer, en mon absence :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
TOUBHANS Annie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	60 000 €	illimité	oui
MOUBECHÉ Marie-Françoise ORY Pascal PERRINE Sophie SIARRAS Brigitte	Inspecteurs des Finances publiques	15 000 €	illimité	oui
MALIN Nathalie PETRY Emilie PURAVET Céline	Contrôleurs des Finances publiques	10 000 €	illimité	oui
ADOLPHE Véronique ALQUIER Patrick BICHOFFÉ Brigitte CORBIÈRE Camille DUCLOUX Khalid ESNOL Jean-Pierre ESPOUR Stéphane FELIPE Antoinette JACQUET Vincent LAHURE Pascal LIMINANA Dominique LONGUEVILLE Eric RAUCOULES Hélène SANNA Corinne THILLOY Corinne SSI-YAN-KAI Monique VAN DE LAAK Emilie	Contrôleurs des Finances publiques	10 000 €	10 000 €	
BOYER Damien COURANT Franck MAUGER Fanny MICHEL Pascal REGNIEZ Tiffany	Agents des Finances publiques	2 000 €	10 000 €	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2019

Le Comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 8ème ROME MADELEINE

Signé

Patricia FROMAGEOT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-002

Arrêté portant délégation de signature PÔLE GESTION
PUBLIQUE ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

A Paris, le 2 septembre 2019

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction
régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des
finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des
finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et
du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant
au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément
et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée
à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptabilité - autres Opérations de l'État et Action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Régine LALLE, Administratrice des Finances publiques, Cheffe du Département Comptabilité - autres Opérations de l'État et Action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

M. Dominique MOLLARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité-autres opérations de l'État et Action économique et financière.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité -autres opérations de l'État et Action économique et financière.

Mme Christine BARDINAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité-autres opérations de l'État et Action économique et financière

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTABILITÉ - AUTRES OPÉRATIONS DE L'ÉTAT ET ACTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	
DIVISION DE L'ACTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Magali HOUERROU Administratrice des Finances publiques Adjoint Adjointe du cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'Action Économique et Financière.
M. Philippe FLOCK Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Adjoint du cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'Action Économique et Financière.
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
M. Édouard GALLEGRO Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires. • Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ.
Mme Isabelle CALLARD Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires.
M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires
Mme Thiarra LOUANGA Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires. • Signer les documents entrant dans les attributions de la division Action économique et financière concernant le programme URBACT
M. Pierre OLIVE Contrôleur principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Frédéric CHARGE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.

<p>Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale, ● Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
<p>Mme Géraldine LE PICARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau », ● Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, ● Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, ● Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, ● Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
<p>Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », ● Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, ● Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, ● Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
<p>Mme Anne VILLAROYA Contrôleur principal des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », ● Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, ● Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, ● Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
<p>M. Jacky MONTRouGE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », ● Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, ● Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, ● Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
<p>Mme Isabelle CHAUMEIL Contrôleur principal des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
<p>Mme Clémence MONTPONT Agent administratif des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
<p>M. Pierre RESSEGUIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », ● Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, ● Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Gérard JOUVE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
<p>M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
<p>Mme Dany SALMON Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M Philippe VIAL Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 5 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
<p>Mme Liliane LIENART Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission à la division des recettes non fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 1 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de

	droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques Chef du secteur recouvrement contentieux	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
M. Régis GUALBERT Agent des Finances Publiques Chef Adjoint du secteur recouvrement contentieux	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 € - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les

	<p>plans de surendettement jusqu'à 5 000 €.</p> <p>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</p>
<p>Mme Viviane OSTOLOGUE Contrôleuse des Finances publiques Chef du secteur débiteurs publics / personnes morales de droit privé/Office Français de l'immigration et de l'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €, - les mises en demeure dans la limite de 50 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
DIVISION DES RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sylvie BOUVARD, Contrôleur des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Fabienne THOMAS, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Mélanie DELAMARCHE, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Anita GILLET Contrôleur des Finances Publiques	
M. Joël GUILLOT, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIOU, Contrôleur des Finances Publiques	
M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER , Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Karine AHMED-LALOUI, Agent des Finances Publiques	
Mme Jeanne BASSERES, Agent des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pou une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Anne-Charlotte BELORGEY, Agent des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE, Agent des Finances Publiques	

Mme Céline FECIL , Agent des Finances Publiques	
Mme Florence GRUNDMAN , Agent des Finances Publiques	
Mme Alice-Reine MANTEL , Agent des Finances Publiques	
M. Frédéric TABARDEL , Agent des Finances Publiques	
M. Lakshmi KOTHANDARAMAN Agent des Finances Publiques	
Mme Isadora COLONNA-DESPRATS Agent des Finances Publiques	

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Geneviève PAYEL Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>M. Thierry MORIS Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>Mme Sarra SGHAIER Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>M Philippe ZUSSY Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. David MALOVEC Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.

<p>M. Jean-Marc LEMASSON Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>M. Sébastien DENIMAL Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>Mme Hélène ROCHE Contrôleuse principale des finances publiques Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>M. Nicolas VARACHE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Françoise TUCOO, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, en charge de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Muriel GALVEZ, Administratrice des Finances publiques adjoint, cheffe de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, chef de la Division Pensions, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Pierrette FERREIRA Inspectrice divisionnaire des Finances publiques adjointe à la responsable de la division Paye	<ul style="list-style-type: none">• Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye
M. Philippe HUET Contrôleur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Jean-Louis PUGIBET Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Françoise FRODEAU-CARTIER Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali BUZELIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Christel BERDIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Marie-Laure BERTHOU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Audrey BRELEUR Contrôleur des Finances publiques Cellule comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DEPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Joseph BERTRAND Inspecteur des Finances publiques Chef du service SFACT Bloc3	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement des virements étrangers, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), - Les fiches incidents CHORUS, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Angela BERTRAND Contrôleuse principale des Finances publiques Adjoint au chef du service SFACT Bloc 3	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement des virements étrangers, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), - Les fiches incidents CHORUS, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Odile MORA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement des virements étrangers, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), - Les fiches incidents CHORUS, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement des virements étrangers, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), - Les fiches incidents CHORUS, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. René MENTION Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées, • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques pour son service, • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus.
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Danièle RENAUDON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques du service. • Valider les DSOCO émises sous procédure Chorus

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus, • Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception
<p>Mme Karine PETIT Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Régies et SFACT MEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. • pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. • pour le service facturier : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement des virements étrangers - les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), - les fiches incidents CHORUS,
<p>M. Dominique SALESSE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Régies et SFACT MEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. • pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. • pour le service facturier : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement des virements étrangers - les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation), les fiches incidents CHORUS,

DIVISION PENSIONS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Jean-Louis PESENTI Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du CGR	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.
M. Fabrice GIRARD Contrôleur principal des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques des échéances de pension
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques des échéances de pension
Mme Carine THOUARD Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-003

Arrêté portant délégation générale secteur public local
adjoints



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 2 SEPTEMBRE 2019

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

décide :



Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Bernard GEOFFROY, administrateur général des finances publiques, responsable du Pôle gestion publique, secteur public local ;
- M. Gaël BRENAUT, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du Pôle gestion publique, secteur public local.

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de Paris.

L'Administrateur général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-09-02-001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Septembre 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 septembre 2019

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises :
MERON Laurence	Paris 1er
SAMUEL Marie-Françoise	Paris 2
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
VANSUYT Marie	Paris 4ème
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème
VERGUIN Pierre	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest
CASTELLI Annie	Paris 10ème Nord
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud
CAUVET Fatima	Paris 11ème Saint-Ambroise
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes

CUISSET Carole
CASTET Jean-Pierre
LEMAIRE Pascal
CLAIR André
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TREVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
ANICET Daniel, p.i
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
DUPLAIX Annick
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CANO José
CHABAS Laurent
GABELOTEAU Hervé
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
VIDAL-PIQ Bruno
MEURVILLE Anne
DURET Jean-Jacques
GROSS Jean-Yves
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CHAUSSY Claire
PALIX Gérard
SBRISSE Nathalie, p.i
AUDIBERT Laurence
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier
AULARD Denis
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i
RICHARD François
FISCHER Eve-Laurence, p.i
MROZEK Patrick, p.i
DAVID René, p.i
DAVID René, p.i
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
DUPERRIER Françoise, p.i
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
BOUTANT Bruno
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
GUINARD Matthieu
FRANZOI Daniel
CRIMIER Agnès
LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

A/C du 17/09/2019 – Didier AROLD, p.i
A/C du 17/09/2019 – Didier AROLD, p.i

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades de vérification:

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord

MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
LATUS César
LAMBERT Didier
VUGHT Christian
BOST Michelle
GAVEN Samuel
KUBIAK Sylvain

CHARTRAIN Daniel
BODIN Marc
GAMRACY Nicole
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain

FERRON Gaëlle
FRANCOIS Nathalie
BERTHIER Lucile
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
FAVRE Annie
BUFFIERE Christine

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
BOISSON Sophie,
BERGER Carmen
BERGER Carmen, p.i
LOUBIERE Annick
TESTEVIDE Eliane
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
DELVERT-IGLESIAS Pascal

8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud

Brigades Patrimoniales

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5ème/13ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème

A/C du 16/09/2019 – Claire MESTRUDE

BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème	
LANGÉ Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème	
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 15ème	
ROUVROY Pascale	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette	
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine	
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles	
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes	
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème	
JEAN FRED	Pôle contrôle expertise Paris 19ème	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20ème	
VAPPEREAU Brigitte	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière	
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème	
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème	
BESNARD MANGIN Caroline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème	A/C du 17/09/2019 – Philippe DEVALS
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
LE COANT Jean-Yves	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème	
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette	
LEFEVRE Florence	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine	
SBRISSE Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème	
	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème	
JALADY Isabelle		
	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
	Pôles de Recouvrement Spécialisé	
PERILLIER Bernard	PRS - Parisien 1	
DUNAS Eric	PRS - Parisien 2	
ROMBAUT Fabienne	PRS DNVSF	
	Centres des Impôts Fonciers	
PEDEUTOUR Nicole	CDIF 1	
KAMINSKE Martial	CDIF 2	

SIGNÉ
Fabienne DEGORCE
Administrateur des Finances publiques

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-08-30-008

Arrêté préfectoral

portant délégation de signature à certains agents de la
mission des affaires juridiques de la préfecture
de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L328-14 ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n° 2018-74 du 8 février 2018 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, en qualité de préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-04-25-011 et IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} février 2019 portant nomination de Monsieur Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, en qualité de chargé de mission pour les affaires juridiques au secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Madame Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives, financières et judiciaires, à l'exclusion :

- des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- des recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
- des requêtes, des déférés, des mémoires auprès des différentes juridictions ;
- des actes défavorables faisant grief à des tiers.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant des attributions de la mission des affaires juridiques et du correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) les actes et pièces exclus de la présente délégation et énumérés à l'article 1^{er} ;
- 2°) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3°) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, et de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces mentionnés à l'article 2, sous réserve des exclusions prévues à ce même article.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux, sous réserve des exclusions prévues à l'article 2.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, de Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou les pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux, sous réserve des exclusions prévues à l'article 2 et dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Cécile NOUR, cheffe du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Frédérique MALAYEUDE, cheffe du bureau des finances locales, à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration, et à M. Gurvan SALAUN, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, attaché principal d'administration.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou de viser les actes et les correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant des attributions du correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel, sous réserve des exclusions prévues à l'article 2.

ARTICLE 7 : Au titre des attributions de la mission des affaires juridiques fixées par l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives, financières et judiciaires, à l'exclusion :

- des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- des recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
- des requêtes, des déférés, des mémoires auprès des différentes juridictions ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;
- des actes défavorables faisant grief à des tiers.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1°) tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques et du correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation et énumérés à l'article 7 ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les arrêtés de mandatement d'office ;
- d) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2°) les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques et notamment :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 euros ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement ;

3°) tous actes, correspondances ou pièces relevant des attributions de correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel du ministre de l'intérieur.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes, les correspondances ou les pièces mentionnés aux 1°, 2°, et 3° de l'article 8, sous réserve des exclusions prévues à ce même article.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux, mentionnés aux 1° et 2° de l'article 8, sous réserve des exclusions prévues à ce même article.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Tiphaine PODAN,

attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou les pièces mentionnés au 1° de l'article 8, sous réserve des exclusions prévues à ce même article et dans la limite des attributions respectives de leurs bureaux, à Mme Cécile NOUR, cheffe du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Frédérique MALAYEUDE, cheffe du bureau des finances locales, à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration, et à M. Gurvan SALAUN, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, attaché principal d'administration.

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, cheffe du service des collectivités locales et du contentieux, adjointe au chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, ainsi que ceux relevant des attributions du correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel et les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques mentionnés au 2°) de l'article 8, sous réserve des exclusions prévues à ce même article.

ARTICLE 13 : L'arrêté préfectoral n° IDF-2019-07-29-001 et 75-2019-07-29-001 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 14 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, et la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le lendemain de sa publication aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

SIGNE

Michel CADOT